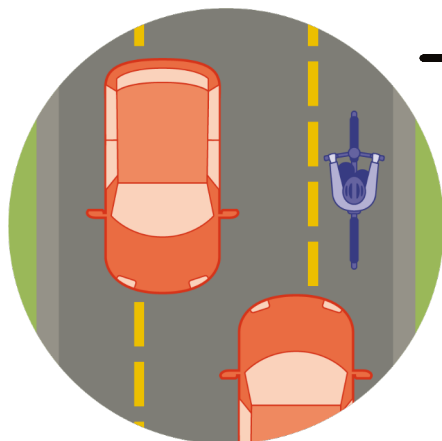


Vélos et automobiles – le comportement adapté !

Des aménagements cyclables sont développés par la Commune d'Ecublens. Ces aménagements, conformes à la loi sur la circulation routière, doivent être reconnus et bien compris pour assurer une bonne cohabitation. La pratique du vélo et la mobilité douce se développent dans l'Ouest lausannois. Notre territoire aux pentes douces leur est favorable. La bonne cohabitation entre les usagères et usagers de la route demande de chacun une attention renforcée, le respect des règles de circulation et un comportement courtois; pour la sécurité et la sérénité de toutes et tous.

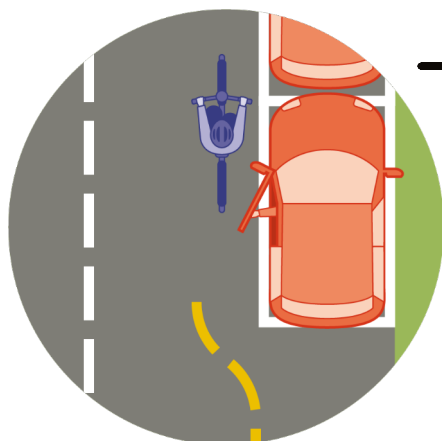


Voie centrale banalisée

L'espace dédié aux circulations ne permet parfois pas d'offrir 2 voies pour les véhicules motorisés et 2 bandes cyclables. Dans certaines situations (lorsque la visibilité et la sécurité le permettent), des bandes cyclables ont été ajoutées afin d'indiquer l'espace à réserver aux cyclistes lors des dépassements notamment.

Comportement à adopter :

- automobilistes : si une voiture arrive en face, attendre derrière le cycliste avant de le dépasser.
- cyclistes : rouler en bordure et en file.



Amorce avant les places de stationnement

Sur le chemin du Stand, une amorce de bande cyclable est marquée avant les places de stationnement. Cette amorce guide les cyclistes dans le contournement de l'obstacle. Au-delà, les cyclistes poursuivent sans bande cyclable (largeur de la chaussée insuffisante pour un marquage).

Comportement à adopter

- automobilistes : redoubler d'attention avant d'ouvrir la portière ou de s'engager dans le trafic.
- cyclistes : ne pas s'approcher trop près des automobiles stationnées et rester très attentifs à tout mouvement de ces dernières.

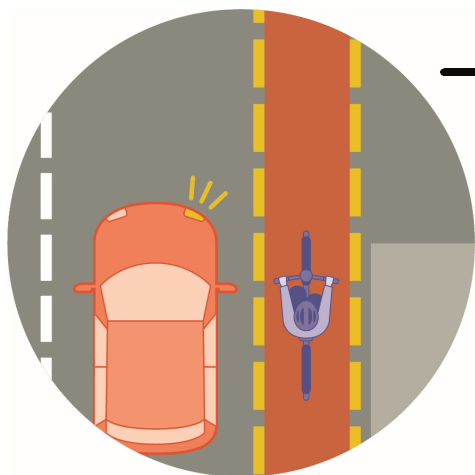


Carrefours avec SAS vélos

Dans les carrefours avec SAS vélos, quand le cycliste souhaite tourner à gauche.

Comportement à adopter

- automobilistes : ne pas empiéter sur le SAS vélo (s'arrêter avant la ligne blanche). Observer la direction du cycliste et lui laisser le temps de s'engager avant de repartir.
- cyclistes : se placer en attente au centre du SAS vélos, afin de ne pas se faire couper la route par l'automobiliste.

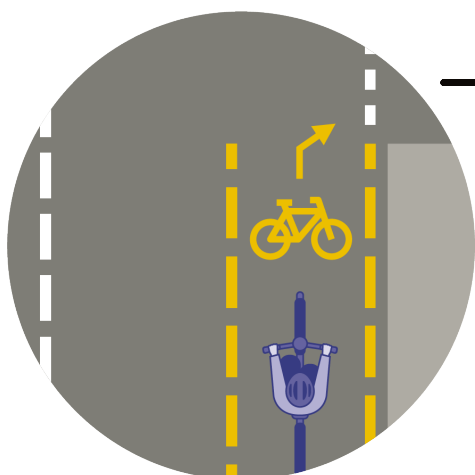


Entrées/sorties perpendiculaires à la route et à la bande cyclable

Dans certains carrefours ou débouchés de routes perpendiculaires aux bandes cyclables, un marquage rouge rappelle aux automobilistes la présence d'une bande cyclable. Ce marquage rouge n'est pas systématique. Il faut laisser la priorité aux cyclistes avant de croiser une bande cyclable.

Comportement à adopter

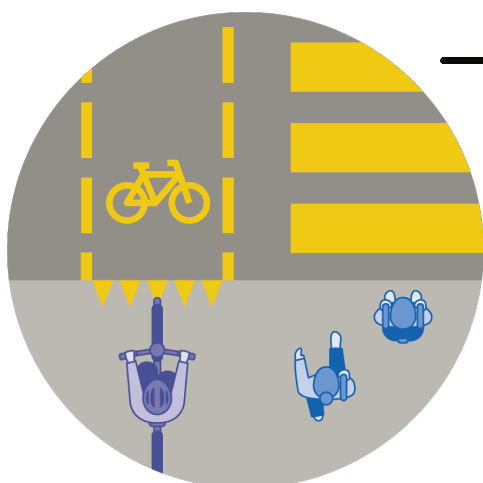
- automobilistes : ne pas couper la route du cycliste, attendre son passage avant d'obliquer. Attention à la vitesse des vélos à assistance électrique.
- cyclistes : garder un œil sur l'automobiliste et lorsque les voiture se remettent en marche, s'adapter à leur vitesse pour éviter de les surprendre.



Pictogramme avec directions

Dans cette situation, le cycliste a le choix :

- s'il est à l'aise, il peut rester sur la route, sans bande cyclable.
- s'il préfère sortir du trafic, il suivra l'itinéraire recommandé, indiqué par un pictogramme fléché.



Traversées de chaussée spécifiques vélos

Le marquage permet de guider les cyclistes et les piétons qui traversent la chaussée. Les cyclistes doivent suivre l'indication des feux, tout comme les piétons, ou respecter le céder le passage lorsqu'il n'y a pas de feux.